

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 5 DECEMBRE 2022

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 juillet 2022 (n'est pas lu)
2. Reprise par la commune de la parcelle 406 RF – ancienne place de jeux
3. Présentation de la planification financière 2023-2027
 - 3.1 Préavis de la commission financière**
4. Présentation du budget de fonctionnement 2023
 - 4.1 Rapport de la Commission financière**
 - 4.2 Vote**
5. Présentation du budget des investissements 2023
 - 5.1 Immeubles administratifs**
 - Aménagement d'une place de jeux
 - 5.2 Bâtiments scolaires**
 - Pose de panneaux photovoltaïques
 - 5.3 Routes communales**
 - Assainissement de l'éclairage public
 - 5.4 Aménagement du territoire**
 - Complément d'honoraires du bureau d'urbanisme pour la révision du PAL
 - Etude du projet de la nouvelle gare
 - 5.5 Approvisionnement en eau**
 - Déplacement de la conduite d'eau potable sur la parcelle 371 RF
 - 5.6 Rapport de la Commission financière**
 - 5.7 Vote**
6. Révision des statuts de l'ACV – Association des communes de la Veveyse
 - 6.1 Présentation**
 - 6.2 Vote**
7. Divers

A 20h05, Madame Anne-Lyse Menoud, Syndique, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux représentants de la presse et à Monsieur Mivelle du Groupe E, qui a accepté d'être présent afin de répondre à d'éventuelles questions techniques en lien avec le projet d'assainissement de l'éclairage public. Elle excuse Monsieur Benoît Genoud, secrétaire, absent en raison de sa préparation aux examens de l'un des modules du brevet de cadre en administration publique.

Madame Menoud rappelle qu'en vertu de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, ce qui est dès lors le cas pour la présente assemblée. L'enregistrement est effacé au moment de l'approbation du procès-verbal lors de l'assemblée suivante.

Messieurs Laurent Musy, Mathieu Hayoz, Laurent Dorthe et Madame Bettina Sager sont désignés scrutateurs et dénombrent 72 personnes habilitées à voter.

L'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet www.bossonnens.ch.

Aucune remarque n'étant faite au sujet de l'ordre du jour, Madame Menoud en propose une modification, dont le seul et unique but est de suivre l'ordre des chapitres du plan comptable MCH2. Le Conseil communal souhaite inverser les points 5.4 (aménagement du territoire) et 5.5 (approvisionnement en eau).

L'inversion de la présentation des points 5.4 et 5.5 est acceptée à l'unanimité.

Madame Menoud rend ensuite hommage aux personnes décédées depuis la dernière assemblée et demande de respecter une minute de silence à la mémoire des défunt(e)s.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance tenue le 5 juillet 2022 était à disposition auprès de l'administration ainsi que publié sur le site internet www.bossonnens.ch. Il n'est dès lors pas lu et l'assemblée l'approuve par 70 oui et 2 abstentions.

2. Reprise par la commune de la parcelle 406 RF – ancienne place de jeux

Madame Menoud donne la parole à Monsieur Jérôme Jourdan qui informe que la parcelle comprend l'ancienne place de jeux, l'ancienne fontaine et la piste de pétanque. Celle-ci est située entre les PPE Biolley-Centre et le Clausel. Il présente un historique des événements liés à cette proposition de reprise par la commune et informe que la commission d'urbanisme, à laquelle le projet a été présenté, a émis un avis favorable.

La reprise par la commune de la parcelle 406 RF – ancienne place de jeux est acceptée à l'unanimité des 72 votants.

3. Planification financière 2023-2027

Madame Menoud informe que l'article 6 de la nouvelle loi sur les finances communales précise que la commune doit établir un plan financier sur 5 ans avec l'obligation de le mettre à jour au moins une fois par année. Celui-ci sert à la planification et au pilotage, à moyen terme, des finances et des prestations. Une fois adopté par le Conseil communal, il doit être présenté à la Commission financière ainsi qu'à l'Assemblée communale.

Elle donne la parole à Monsieur Bruno Fischetti, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, pour la présentation de la planification financière. Celle-ci est établie sur la base des éléments connus à ce jour et confirme la tendance annoncée les années précédentes.

Cette planification a été présentée à la Commission financière en date du 22 novembre 2022. Selon le rapport de Monsieur Daniel Borno, son Président, cette planification reflète la situation existante avec une projection des futurs investissements connus à moyen terme. La Commission relève l'immense travail accompli et donne un préavis favorable à cette planification.

Aucune question n'étant posée, Madame la Syndique remercie son collègue, Monsieur Fischetti, pour les explications et informations données, ainsi que Monsieur Borno pour le rapport de la Commission financière.

4. Présentation du budget de fonctionnement 2023

Madame Anne-Lyse Menoud mentionne que le Conseil communal a adopté ce budget lors de sa séance du 14 novembre 2022, la présentation à la Commission financière ayant été effectuée le 22 novembre.

La présentation du budget est effectuée par Monsieur Bruno Fischetti qui précise qu'il a été établi pour la seconde fois selon les principes MCH2. Ce nouveau plan comptable évolue selon les directives du Service des communes et les modifications suivantes sont à relever :

- Le tableau des immobilisations a été revu en tenant compte des directives et des investissements des 20 dernières années. Ceci a une incidence sur les amortissements dans les différentes rubriques du budget.
- La dissolution annuelle de la réserve d'évaluation se monte à 10% du montant de la réévaluation des immobilisations et ne se fait pas par dicastère, mais par une seule écriture.

Le budget 2023 présente une perte de CHF 187'195.52, ce qui correspond à 2,81% de dépassement des charges par rapport aux produits. La limite légale selon l'ancienne réglementation était de 5%. Les charges 2023 se montent à CHF 6'671'729.52 et les produits à CHF 6'484'534.00. La perte augmente de CHF 16'591.52 (9,7%) par rapport à l'année 2022. Les charges qui sont du ressort de la commune restent stables, voire diminuent, alors que les charges liées du canton et du district sont à la hausse comme chaque année, notamment pour les écoles, la santé, le social et l'ACV (Association des communes de la Veveyse). Une augmentation de 4,6% des recettes fiscales est prévue selon les indicateurs cantonaux.

Le budget étant disponible auprès de l'administration, ainsi que consultable sur le site Internet, Monsieur Fischetti donne une récapitulation des divers chapitres en effectuant les commentaires nécessaires. Il invite l'Assemblée à poser des questions.

Il informe que les charges de l'administration augmentent de CHF 65'563.00. Cette augmentation est due au salaire prévu pour le remplacement du boursier, au changement des tablettes et à la mise en place de la gestion de l'ACV. Pour 2023, les salaires du personnel communal seront calqués sur les barèmes cantonaux et adaptés au coût de la vie selon le taux donné par le canton.

L'augmentation des produits dans le chapitre « service du feu » est due au fait que la commune facturera, à l'avenir, la taxe non-pompier pour l'année en cours et non pour l'année précédente. Il en résulte qu'en 2023, la commune devra facturer les taxes 2022 et 2023. A partir du 1^{er} janvier 2023, les pompiers des districts de la Veveyse, de la Glâne et de la Gruyère seront regroupés sous une même entité, l'Association Secours Sud Fribourgeois. La taxe non-pompier sera identique pour toutes les communes de ces trois districts, à savoir CHF 150.00 par année.

Monsieur Jacques Vautier a remarqué que les amortissements sur les bâtiments et les installations sont beaucoup plus faibles que les années précédentes. Il demande s'il s'agit d'une volonté communale ou si cela découle d'une nouvelle loi. Monsieur Fischetti lui répond que le tableau des immobilisés a été revu selon les directives du Service des communes. Le tableau présenté l'année passée était basé sur une valeur à neuf des immeubles, alors que cette fois il est basé sur les investissements des 20 dernières années. Ceci est plus correct par rapport à la réserve et à l'amortissement à effectuer. Ce travail a été fait en collaboration et avec l'accord de la fiduciaire et du Service des communes.

Madame Menoud remercie Monsieur Fischetti pour la lecture du budget de fonctionnement et passe la parole à Monsieur Daniel Borno, Président de la Commission financière. En préambule, celui-ci précise que la Commission valide la pertinence financière des dépenses prévues, les choix et décisions étant du ressort du Conseil communal. La Commission financière demande de suivre attentivement l'évolution des rentrées fiscales et d'analyser les

autres produits possibles. Elle recommande également une grande prudence et un contrôle de tous les frais et coûts de gestion de la commune afin de respecter ce budget. Monsieur Borno conclut son rapport en invitant l'assemblée communale à accepter le budget tel que présenté.

Madame Menoud met en votation le budget de fonctionnement de l'année 2023, qui est accepté par 69 oui et 3 abstentions.

5. Présentation du budget des investissements 2023

Six objets sont soumis à l'approbation du législatif communal pour un montant total de CHF 500'000.00.

Monsieur Fischetti présente, en collaboration avec Messieurs Jérôme Jourdan et Marcos Pires Mendes, les investissements prévus.

Le premier, de CHF 75'000.00, concerne l'aménagement d'une place de jeux à la Place St-Antoine qui sera financé par un emprunt bancaire. Monsieur Jourdan présente le projet d'aménagement de la place et des jeux selon le respect des normes en vigueur et relève la collaboration avec un paysagiste de la commune. Il précise qu'un sol en caoutchouc amortisseur sera installé en lieu et place des copeaux et que la réalisation de cette place est prévue pour le printemps 2023.

Pose de panneaux photovoltaïques : Monsieur Fischetti relève que la pose de ces panneaux sur le toit de l'école, pour le prix de CHF 130'000.00, est proposée au vu de la situation énergétique actuelle. Elle sera financée par un emprunt bancaire. Monsieur Jourdan précise que cette installation se fera sur le toit du bâtiment le plus récent et que cet investissement est effectivement proposé en raison du contexte géopolitique actuel et dans le but de participer aux mesures climatiques. L'investissement devrait être rentabilisé sur 15 ans. Il fait part de quelques détails techniques concernant notamment, la puissance projetée de l'installation, la production annuelle (53'660 kWh), l'autoconsommation qui dépend de l'ensoleillement. 120 panneaux seront installés sur une surface de 228 m², avec deux batteries de stockage et trois onduleurs. Il précise que le groupe de travail a également étudié les possibilités de contracting et il en est ressorti qu'il ne serait pas possible de bénéficier de la subvention PRONOVO, celle-ci n'étant offerte qu'au propriétaire de l'installation. Il précise également que les taux de leasing actuels sont élevés et qu'il en est de même pour le prix d'achat du kWh.

Monsieur Wiktor Korewa demande quelle est la capacité de stockage des deux batteries et quel est le but recherché en les installant. M. Jourdan, qui n'a pas le chiffre en tête, lui répond qu'il s'agit d'une capacité standard. Il relève que le but est de stocker l'électricité pendant la journée afin de l'utiliser le soir pour le chauffage de l'école et le bon fonctionnement de certains appareils.

Concernant l'investissement de CHF 180'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public, financé par un emprunt bancaire, Monsieur Fischetti précise que celui-ci permettra de remplacer tous les lampadaires qui ne sont pas encore en LED et d'abaisser l'intensité lumineuse jusqu'à 30%, voire d'éteindre certains secteurs selon les besoins. Monsieur Jourdan présente un historique et relève que cette proposition fait suite à une demande d'un groupe de citoyens lors d'une assemblée communale de 2021. Il précise que l'éclairage communal est composé de 179 lampadaires dont 127 au sodium et 52 en LED qui sont déjà abaissés à 50% de 23h00 à 05h00. Les buts visés par cet assainissement sont, notamment, la diminution de la pollution lumineuse, la protection de la faune et de la flore, une certaine flexibilité dans la gestion de l'extinction nocturne et le suivi des recommandations pour la prévention des émissions lumineuses. Il précise que la Commission de l'énergie, qui a été informée du projet, a émis un préavis favorable.

Monsieur Mathieu Hayoz demande s'il est vraiment nécessaire de remplacer tous les lampadaires ou s'il est possible d'en supprimer quelques-uns. Monsieur Jourdan lui répond que l'idée finale de l'installation de ce système est d'arriver à l'extinction durant la nuit. La commune a prévu de changer les luminaires des 127 mâts existants qui ne sont pas encore alimentés par une source LED.

Monsieur Pascal Dewarrat demande si les lampadaires de la route cantonale sont compris dans ces 127 ou s'ils sont à la charge du canton. Monsieur Jourdan l'informe que les lampadaires de la route cantonale sont déjà en LED et précise qu'en cas d'extinction nocturne les passages piétons et la route cantonale doivent obligatoirement rester éclairés.

Madame Laetitia Schmid souhaite savoir si la commune a sollicité des offres auprès d'autres entreprises que le Groupe E. Ce à quoi, Monsieur Jourdan répond que cela a été fait auprès de deux autres entreprises.

Monsieur Fischetti présente ensuite l'investissement de CHF 35'000.00, financé par les liquidités courantes, pour le déplacement de la conduite d'eau potable sur la parcelle 371 RF, en raison de la construction d'un immeuble. Ce montant concerne les travaux de mise en place de la conduite et les matériaux. Les travaux de génie civil sont pris en charge par le promoteur, alors que, selon le code civil, le montant total est à la charge du propriétaire de la conduite.

Monsieur Marcos Pires présente un plan de la parcelle sur lequel figure l'emplacement de la conduite actuelle et le déplacement prévu dans le but de contourner le nouveau bâtiment.

Les CHF 30'000.00 prévus pour la finalisation du PAL et financés par les liquidités courantes, font suite au retour du dossier du PAL par le canton.

Un montant de CHF 50'000.00, financé par un emprunt bancaire, est prévu pour l'étude du développement et de l'aménagement autour de la nouvelle gare et pour les mesures de mobilité à intégrer dans le projet Agglo Rivelac, ceci afin de bénéficier de subventions lors du dépôt du projet d'agglomération au début 2024. Monsieur Fischetti présente un plan du nouveau quartier de la gare et informe qu'il est préférable que la commune étudie le développement qu'elle souhaite envisager afin d'être prête au moment d'entamer les discussions avec les TPF.

Monsieur Wiktor Korewa demande quel est le but recherché en déplaçant la gare. Monsieur Fischetti l'informe que ce sont les TPF qui souhaitent ce déplacement et que ça n'est pas de la volonté de la commune. Toutefois, si cette gare est construite à proximité du centre de tennis, la commune doit étudier ce qu'elle souhaite développer dans les alentours.

Selon Monsieur Serge Maire, le centre du village va être déplacé. Monsieur Fischetti relève que le centre du village ne sera pas déplacé, mais agrandi. La zone en face de Denner se prête bien pour le développement futur selon les directives cantonales et fédérales qui préconisent que les villages se développent dans leur centre et non vers l'extérieur.

Mme Raymonde Maire demande s'il est prévu qu'un bus amène les gens à la nouvelle gare. Monsieur Fischetti lui répond que l'accès à la gare est prévu également pour les bus. Celui qui s'arrête à la gare actuelle, s'arrêtera à la future gare. Madame Maire pense plutôt à une navette gratuite qui amènerait les habitants du village qui devront se rendre à cette nouvelle gare. Monsieur Fischetti l'informe que le sujet n'a pas été abordé pour l'instant.

Monsieur Antoine Guex demande si la ligne ne peut pas rester telle quelle, est-il nécessaire de couper à travers champs ? Monsieur Fischetti comprend cette remarque mais relève que cela ne dépend pas de la volonté de la commune.

Madame Menoud donne les informations complémentaires suivantes : Les TPF doivent gagner quelques minutes sur le trajet. Ils ont également des problèmes de géométrie des

voies. Plus il y a de virages, plus c'est compliqué pour eux ; ils ne peuvent pas rouler suffisamment vite et cela leur engendre des frais d'entretien supplémentaires. Ils ont également besoin d'un endroit où croiser les trains, cela ne peut pas se faire à la gare actuelle. Elle relève que ce déplacement sera positif car la situation actuelle carrefour de la gare n'est pas optimale. Les TPF prévoient d'enfuir complètement la voie du train, ce qui sécurisera le carrefour.

Monsieur Wiktor Korewa demande si les TPF participent financièrement à cette étude ou si elle est entièrement à charge de la commune. Monsieur Fischetti l'informe qu'elle est à la charge de la commune. Celle-ci souhaitant déjà préparer un avant-projet afin d'avoir sa propre vision, indépendante de la vision des TPF, afin de pouvoir ensuite dialoguer et ne pas simplement subir les décisions des TPF.

L'Assemblée n'ayant plus de question ni de remarque, Monsieur Daniel Borno a la parole pour le rapport de la Commission financière. Cette dernière ayant été informée en détail sur ces investissements et jugeant ces dépenses nécessaires, recommande l'approbation du budget tel que présenté.

Les résultats de la mise au vote de ces six investissements sont les suivants :

Aménagement d'une place de jeux : accepté à l'unanimité.

Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école : accepté à l'unanimité.

Assainissement de l'éclairage public : accepté par 71 oui et une abstention.

Déplacement de la conduite d'eau potable sur la parcelle 371 RF : accepté par 64 oui, 1 non et 4 abstentions.

Complément d'honoraires du bureau d'urbanisme pour la révision du PAL : accepté par 67 oui, 1 non et 4 abstentions.

Etude du projet de la nouvelle gare : accepté par 57 oui, 2 non et 13 abstentions.

Au nom du Conseil communal, Madame Menoud remercie les citoyennes et les citoyens pour la confiance témoignée en approuvant ces investissements.

6. Révision des statuts de l'ACV – Association des communes de la Veveyse

Madame Menoud informe qu'un message commun a été rédigé à l'attention de l'ensemble des communes de la Veveyse afin d'expliquer les raisons d'une nouvelle révision de ces statuts :

1. La dissolution de la RGV (Région Glâne-Veveyse) au 31 décembre 2022 contraint l'ACV à reprendre les buts et missions en matière de développement économique, de soutien au tourisme et de politique des transports.
2. La nouvelle loi cantonale sur le tourisme impose la création de régions touristiques et la pérennité de celle de la Veveyse doit être assurée. A partir du 1^{er} janvier 2023, l'ACV financera dorénavant l'Office du Tourisme.
3. L'engagement d'une administration professionnelle devient indispensable pour gérer le quotidien et préparer le futur.
4. La Conférence des syndicats, composée de 9 personnes, doit impérativement renforcer sa capacité de travail en créant des commissions chargées de traiter les priorités statutaires.

5. Certains sujets sociétaux doivent être coordonnés à l'échelle de notre district : politique de l'enfance, de la jeunesse et des aînés, culture, sports, projets immobiliers, etc.

Ces statuts modifiés pouvaient être consultés auprès du secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la commune. Ils ne sont donc pas lus, seuls les articles modifiés sont présentés.

Madame Menoud précise que l'article 1 des statuts mentionne que le siège de l'ACV est en Veveyse, ce qui permet d'établir le siège dans la commune où se trouvent les locaux de l'ACV. Elle en profite pour informer l'Assemblée que l'ACV prendra place dans les anciens locaux de la poste de Bossonens dès que les travaux de transformation auront été effectués. L'ACV se positionne au carrefour des voies politiques cantonales et communales. Représentant de l'Etat auprès des communes, le Préfet, en présidant l'assemblée des délégués, est reconnu comme acteur et arbre de transmission de la gouvernance régionale.

Ces statuts ont été approuvés par l'Assemblée des délégués de l'ACV en date du 17 novembre 2022, leur entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2023.

Aucune question n'est soulevée, la révision des statuts de l'ACV est acceptée par 69 oui et 3 abstentions.

7. Divers

Madame Menoud donne les informations suivantes :

Taxe d'épuration

Madame Menoud précise que, lors de l'introduction de cette taxe obligatoire en 2015 et de sa 1^{ère} révision en 2019, promesse avait été faite de revoir cette taxe à la baisse lorsque la réserve constituée atteindrait un certain montant. Elle a le plaisir d'annoncer que le Conseil communal a décidé que la facturation des taxes d'épuration, de la période d'avril à octobre 2023 et les suivantes sera basée sur une taxe inférieure à celle d'aujourd'hui. Il n'est toutefois pas encore possible de communiquer les nouveaux montants ; des calculs sont encore en cours.

Verres avec armoiries communales

Pour répondre à une demande de divers citoyens, la commune offre la possibilité d'acheter des verres à vin blanc et à vin rouge avec les armoiries communales. La personne qui les réalise a besoin d'une commande d'au moins 500 verres pour garantir le prix proposé qui varie entre Fr. 6.50 et Fr. 7.50 le verre. Un article à ce sujet paraîtra à nouveau dans le Bosson'Info de décembre. Madame Menoud invite les personnes intéressées à remplir le bulletin de souscription et à le retourner à l'administration communale.

Energie

Dans le contexte actuel, l'énergie est devenue une véritable préoccupation et les informations qui nous parviennent sont parfois contradictoires. Les commissions de l'énergie d'Attalens, Granges et Bossonens ont mis sur pied une séance d'information publique qui se tiendra le 15 décembre 2022 à la grande salle de l'Auberge de l'Ange à Attalens.

Concernant l'éclairage de Noël, dans un souci d'économie d'énergie, la commune a décidé de restreindre l'éclairage. Seuls le sapin et quelques décorations seront installés au carrefour de la gare ainsi que sur le bâtiment scolaire. De plus, la période d'éclairage sera réduite ; les décorations seront posées le 15 décembre et enlevées le 3 janvier.

Vente de sapins de Noël

La vente des sapins de Noël aura lieu le samedi après-midi du marché de Noël, de 13h30 à 16h00, sur le parking de l'école. Le bénéfice de cette vente sera versé à la Fondation « Loisirs pour Tous ».

Célébrations

Les deux traditionnelles célébrations de Noël et de la Saint-Antoine, sont de retour. Afin de renouer avec la tradition des célébrations de Noël organisées par John Chevalley, un petit ensemble de chanteurs et musiciens de Bossonnens et des environs donnera un concert sous la direction de Simon Savoy, le samedi 24 décembre à 18h00 à notre chapelle.

Le 15 janvier 2023, à 10h30, sera célébrée la messe de la Saint-Antoine animée par le chœur Intervalles.

Au terme de ces deux célébrations, la commune offrira le vin chaud à Noël et un apéritif le 15 janvier au caveau.

Démission/Election

Madame Menoud informe que Madame Carole Cordey a décidé, pour des raisons professionnelles, de mettre un terme à son mandat de conseillère communale à la fin de cette année. Des remerciements en bonne et due forme lui seront adressés en temps voulu.

La date limite pour le dépôt des listes pour son remplacement était fixée à aujourd'hui midi. Seule une liste a été déposée, portant le nom de Monsieur Yves Martin. L'élection par scrutin de liste prévue pour le 15 janvier est donc annulée ; l'élection tacite de Monsieur Martin sera validée demain soir, lors de la séance de Conseil communal. Madame Menoud lui adresse, au nom du Conseil communal, toutes ses félicitations pour son élection et lui souhaite la bienvenue, ainsi que beaucoup de plaisir dans cet engagement qui débutera en janvier 2023.

La parole n'étant pas demandée, Madame Menoud remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation active et leur confiance. Ses remerciements vont également à ses collègues du Conseil et à l'ensemble du personnel communal, ainsi qu'à Monsieur Mivelle dont la présence est fort appréciée. Elle souhaite à chacun un Joyeux Noël et une bonne année 2023.

Monsieur Pires adresse, au nom de ses collègues, de chaleureux remerciements à Madame Menoud pour son investissement et son travail et formule également tous ses vœux pour la nouvelle année.

Madame Menoud lève l'assemblée à 21h45.

Elle passe ensuite la parole à Monsieur Jérôme Jourdan qui rend un hommage à Madame Carole Cordey. Il relève ses remarquables qualités humaines, son empathie, sa persévérance et son engagement total et investi pour chacun des dossiers qu'elle a traités. Il lui souhaite plein succès pour le développement de son cabinet de kinésio-logie.

Madame Cordey prend également la parole. Comme il lui tient à cœur de s'investir pleinement dans les tâches qui lui sont confiées et qu'il n'est plus possible pour elle de le faire au plus près de sa conscience en raison de son souhait de développer son activité professionnelle, elle a décidé de quitter le Conseil. Elle remercie tous ses collègues pour la convivialité, le respect et la bonne entente qui règnent au sein du Conseil et souhaite tout le meilleur à Monsieur Martin. Ses remerciements s'adressent également au personnel communal pour l'excellente collaboration et à l'ensemble des citoyens pour la confiance accordée.

Lu et approuvé le

La Présidente

La secrétaire